

Phoenix Mémoire sur Panier équipondéré Décembre 2022

Panier équipondéré composé des actions AXA, Engie et Veolia Environnement

TITRE DE CREANCE STRUCTURE DE DROIT FRANCAIS PRESENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL TOTALE OU PARTIELLE EN COURS DE VIE ET A L'ECHEANCE

EMETTEUR :
Natixis Structured Issuance SA

GARANT :
Natixis S.A.
(S&P : A / Moody's : A1 / Fitch : A+)
Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 03/11/2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

CODE ISIN : FR001400DVW3

DEVISE : EUR (€)

DUREE D'INVESTISSEMENT CONSEILLEE : 5 ans

DATE DE CONSTATATION INITIALE : 09/12/2022 (cours de clôture officiel)

DATE DE CONSTATATION FINALE : 09/12/2027 (cours de clôture officiel)

SOUS-JACENT : Panier équipondéré composé des actions AXA, Engie et Veolia Environnement (dividendes non réinvestis)

PERIODICITE DES DATES D'EVALUATION : trimestrielle

BARRIERE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE AUTOMATIQUE :
100% du niveau initial

BARRIERE DE COUPON CONDITIONNEL :
80% du niveau initial

BARRIERE DE PERTE EN CAPITAL A L'ECHEANCE :
60% du niveau initial

COUPON CONDITIONNEL :
2,00% par trimestre

CADRE D'INVESTISSEMENT :
Compte-Titres, Contrat d'assurance-vie et de capitalisation (dans le cadre d'une offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus – Montant minimum de souscription à 100 000 €)

CALCUL DE PERFORMANCE DU SOUS-JACENT

On appelle par la suite le sous-jacent le Panier équipondéré composé des actions (dividendes non réinvestis) AXA, Engie et Veolia Environnement.
Le niveau initial du sous-jacent est fixé à 100. Le niveau du sous-jacent à chaque date d'observation est égal à la moyenne arithmétique des cours individuels des actions, le tout multiplié par 100. Le cours d'une action est déterminé par le cours de clôture de l'action à cette date d'observation divisé par le cours de clôture de l'action à la date de constatation initiale.

MECANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

- À chaque date d'évaluation du coupon, soit à l'issue des trimestres 1 à 20, si le sous-jacent clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son niveau initial, l'investisseur reçoit* :

  Un coupon de 2,00% ainsi que tous les coupons éventuellement non versés les trimestres précédents

  Grâce au mécanisme de « Coupon Mémoire », les coupons non versés précédemment sont ainsi récupérés et versés lors du prochain paiement éventuel de coupon.
- Sinon, si le sous-jacent clôture à un niveau inférieur à 80% de son niveau initial :

  L'investisseur ne reçoit aucun coupon

MECANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPE AUTOMATIQUE

- A chaque date d'évaluation de remboursement anticipé automatique, soit à l'issue des trimestres 4 à 19, si le sous-jacent clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son niveau initial, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit* :

  L'intégralité du capital initial + le(s) coupon(s) trimestriel(s) (défini(s) ci-dessus)
- Sinon le produit continue.

MECANISME DE REMBOURSEMENT A L'ECHEANCE

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le niveau de clôture du sous-jacent et on le compare à son niveau initial.

- Si le sous-jacent clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son niveau initial, l'investisseur reçoit* :

  L'intégralité du capital initial + le(s) coupon(s) trimestriel(s) (défini(s) ci-dessus)
- Si le sous-jacent clôture à un niveau inférieur à 80% de son niveau initial mais supérieur ou égal à 60% de ce niveau, l'investisseur reçoit* :

  L'intégralité du capital initial
- Si le sous-jacent clôture à un niveau inférieur à 60% de son niveau initial, l'investisseur reçoit* :

  Le capital initial diminué de la performance négative du sous-jacent

  (perte en capital, dans le pire des scénarios les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité du capital initialement investi)

** Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé à destination d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

CA Indosuez Société anonyme au capital de 584.325.015 € - RCS Paris 572 171 635. Établissement de Crédit et Société de Courtage d'Assurances, immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 004 759. 17, rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris cedex 08 - France - Tél. : 01 40 75 62 62 - Fax : 01 45 63 85 20 - www.ca-indosuez.com

AVANTAGES

- Le produit peut verser à l'issue de chaque trimestre un coupon de 2,00%, si, aux dates d'évaluation du coupon, le niveau du sous-jacent est supérieur ou égal à 80% de son niveau initial observé à la date de constatation initiale, soit le 09/12/2022.
- Un mécanisme de « Coupon Mémoire » : Si, à l'une des dates d'évaluation du coupon, le niveau du sous-jacent est supérieur ou égal à 80% de son niveau initial, l'investisseur bénéficie de la possibilité de récupérer les coupons de 2,00% éventuellement non versés précédemment.
- La possibilité trimestrielle, à partir de la fin du 4ème trimestre, **d'activer le mécanisme de remboursement anticipé automatique dès que le sous-jacent clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son niveau initial** observé le 09/12/2022. Dans ce cas, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial ainsi que le coupon trimestriel de 2,00% et tous les coupons éventuellement non versés les trimestres précédents.
- À l'échéance des 5 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, **le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si le sous-jacent enregistre une baisse supérieure à 40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale**.

INCONVENIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur.
- **Risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance** : en cas de baisse du sous-jacent en année 5, en dessous du seuil de 60% de son niveau initial.
- **Plafonnement du gain** : l'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du sous-jacent du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,00% par trimestre même en cas de hausse du sous-jacent supérieure à ce montant.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 an à 5 ans.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant le sous-jacent.**
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- Le rendement du support « Phoenix Mémoire sur Panier équipondéré Décembre 2022 » à l'échéance est très sensible à une faible variation du sous-jacent autour du seuil de 60% de son niveau initial.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (niveau du sous-jacent toujours inférieur à 80% de son niveau observé à la date constatation initiale), aucun coupon ne sera versé.

ZOOM SUR LE PANIER EQUIPONDERE COMPOSE DES ACTIONS AXA, ENGIE ET VEOLIA ENVIRONNEMENT (DIVIDENDES NON REINVESTIS)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

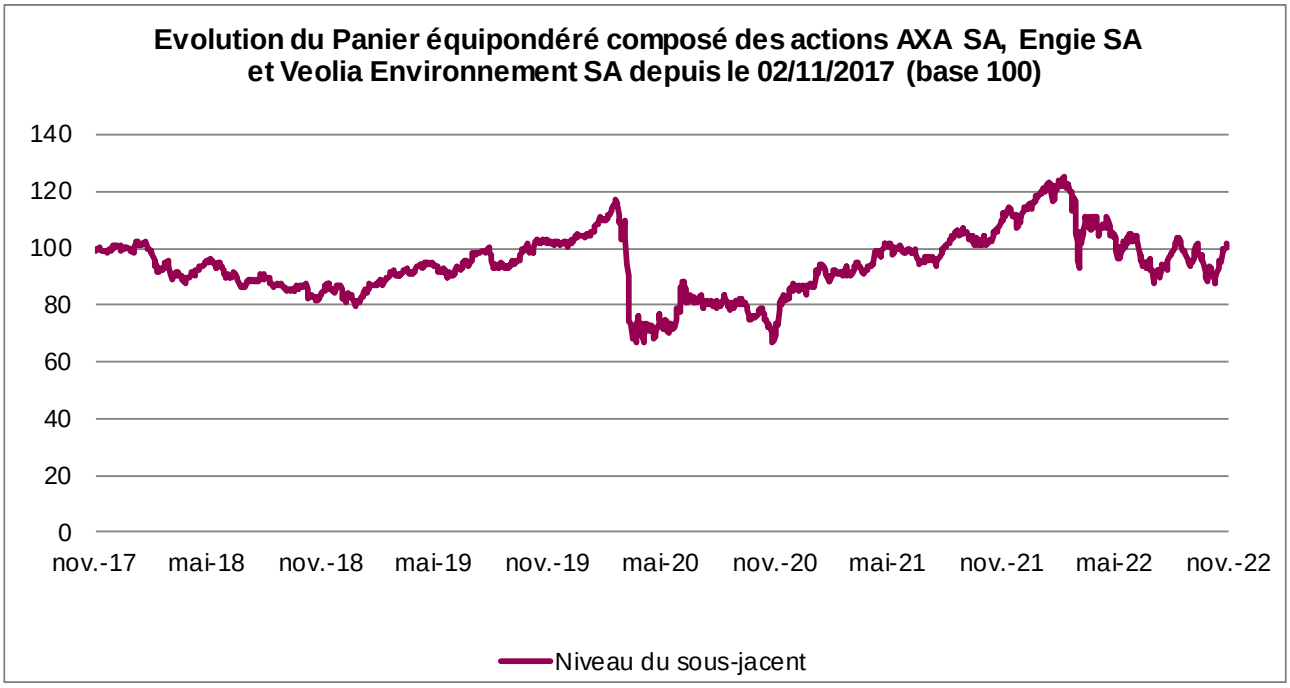

Source : Bloomberg au 02/11/2022

La base 100 est une technique de calcul permettant de comparer l'évolution de titres de valeurs différentes en rapportant à 100 leurs valeurs à une date donnée.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Natixis S.A. ni l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

▪ ACTION AXA

AXA SA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers. La société offre des produits d'assurance vie et non vie, d'épargne et de retraite ainsi que des services de gestion d'actifs. Axa est présente sur les marchés domestiques et internationaux.

Source : Bloomberg au 02/11/2022

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

ÉVOLUTION DE L'ACTION AXA DEPUIS LE 02/11/2017

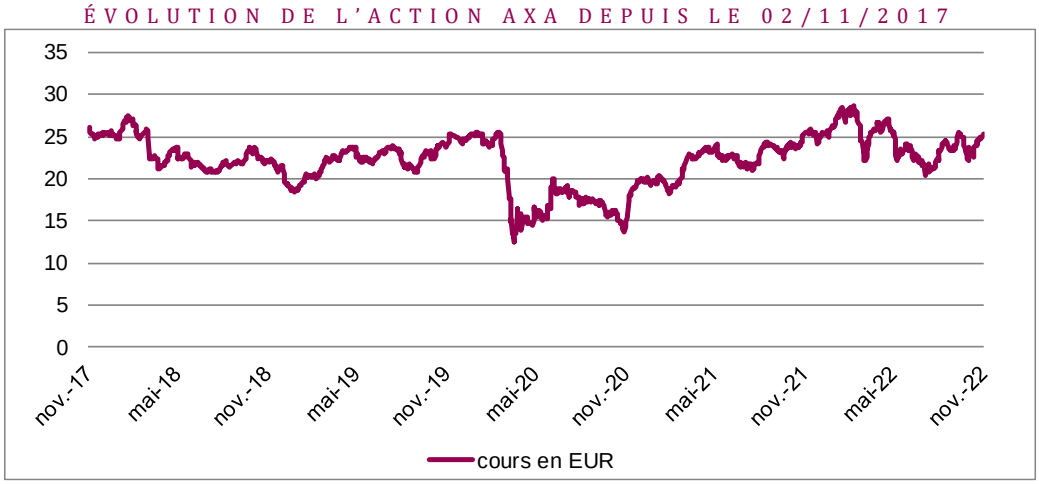

Performances cumulées de l'action AXA SA		
1 an	3 ans	5 ans
-1,95%	5,27%	-4,26%

Source : Bloomberg au 02/11/2022

▪ ACTION ENGIE

Engie offre une gamme complète de services mondiaux liés à l'électricité, au gaz naturel, à l'énergie et à l'environnement. La société produit, négocie, transporte, stocke et distribue du gaz naturel et offre des services de gestion de l'énergie et d'ingénierie climatique et thermique.

Source : Bloomberg au 02/11/2022

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

ÉVOLUTION DE L'ACTION ENGIE DEPUIS LE 02/11/2017

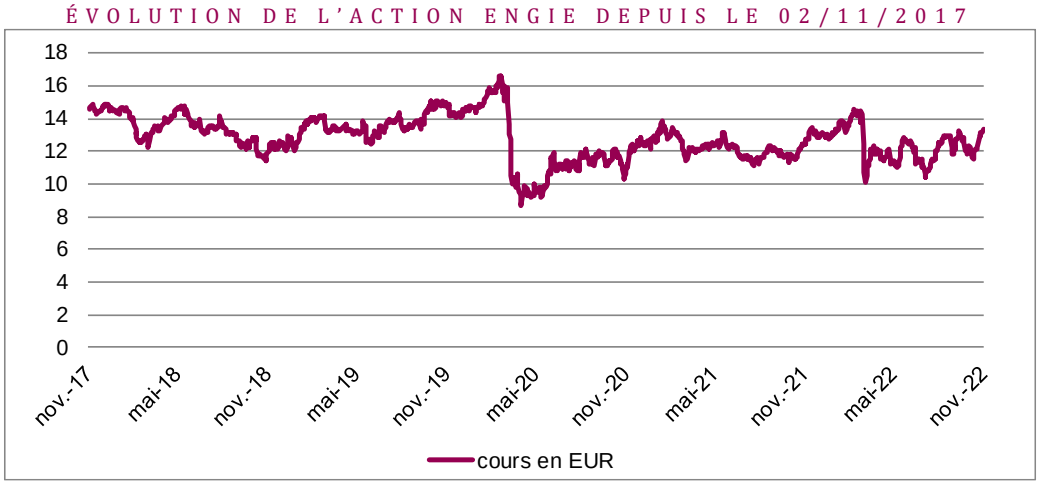

Performances cumulées de l'action Engie SA		
1 an	3 ans	5 ans
6,50%	-10,42%	-8,95%

Source : Bloomberg au 02/11/2022

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Natixis S.A. ni l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

▪ ACTION VEOLIA ENVIRONNEMENT

Veolia Environnement conçoit et propose des solutions de gestion optimisée des ressources, y.c. eau et énergie, ainsi que des déchets. Elle exerce ses activités en France.

Source : Bloomberg au 02/11/2022

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

ÉVOLUTION DE L'ACTION VEOLIA ENVIRONNEMENT DEPUIS LE 02/11/2017

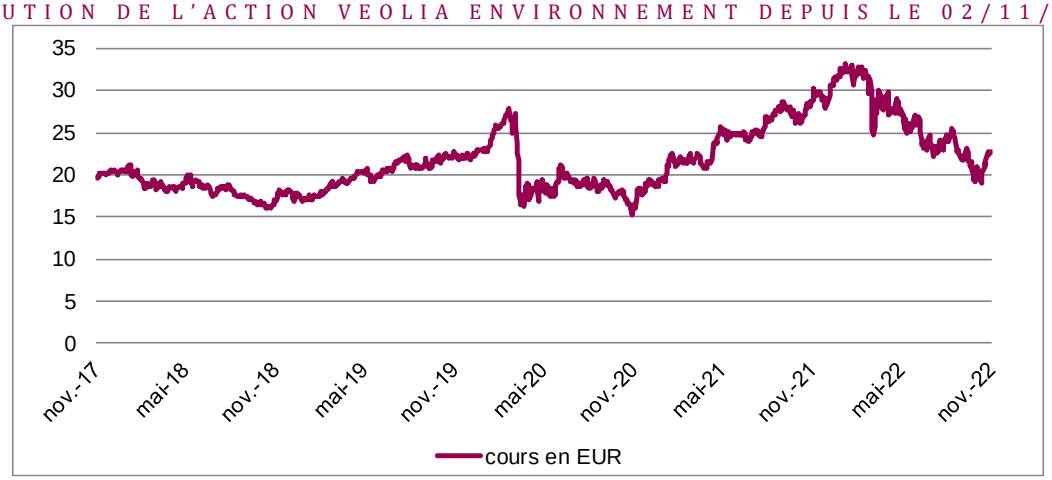

Performances cumulées de l'action Veolia Environnement SA		
1 an	**3 ans**	**5 ans**
-21,34%	0,57%	15,35%

Source : Bloomberg au 02/11/2022

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Natixis S.A. ni l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les taux de rendement annuels présentés sont bruts et ne prennent en compte ni les droits de garde, ni les frais de souscription, ni les prélèvements sociaux et fiscaux.

LE RENDEMENT DU PRODUIT EST TRÈS SENSIBLE À L'ÉCHÉANCE À UNE FAIBLE VARIATION DU SOUS-JACENT (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) AUTOUR DES SEUILS DE 60% ET 80% PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL

Niveau du Panier équipondéré composé des actions AXA, Engie et Veolia Environnement par rapport à son niveau initial

Barrière de versement du Coupon (80%)

Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)

Seuil de remboursement par anticipation automatique (100%)

Versement du coupon

Versement du coupon et des coupons mis en mémoire

Montant versé ou remboursé

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DU SOUS-JACENT AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DE 60% DU NIVEAU INITIAL À L'ÉCHÉANCE

- Aux dates d'évaluation du coupon et de remboursement anticipé automatique, le sous-jacent clôture en-dessous du seuil de remboursement anticipé automatique (100%) et de la barrière de versement du coupon (80%). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et aucun coupon n'est versé.
- À la date de constatation finale, le sous-jacent clôture à 45% de son niveau initial (soit une baisse de 55% par rapport à son niveau initial), soit en-dessous de la barrière de versement du coupon (80%) et du seuil de perte en capital à l'échéance (60%). L'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la performance finale du sous-jacent, soit 45% du capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de -14,75%, identique à celui d'un investissement direct dans le sous-jacent.
- **Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.**

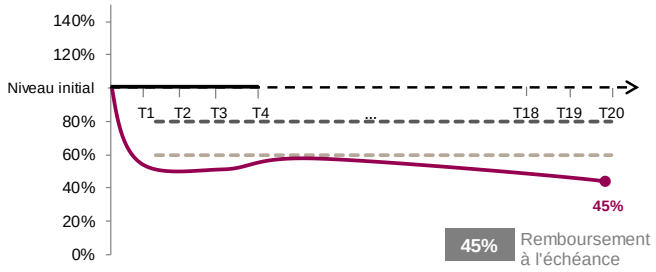

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DU SOUS-JACENT DE MOINS DE 40% PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL À L'ÉCHÉANCE

- Aux dates d'évaluation de remboursement anticipé automatique, le sous-jacent clôture en-dessous du seuil de remboursement anticipé automatique (100%). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé.
- À l'issue du trimestre 7, le sous-jacent clôture à 85% de son niveau initial et se maintient donc au-dessus de la barrière de versement du coupon (80%). L'investisseur reçoit alors un coupon de 2,00% ainsi que les coupons non versés les trimestres précédents (soit 7 coupons de 2,00%, incluant le trimestre 7).
- À la date de constatation finale, le sous-jacent clôture à 65% de son niveau initial soit en-dessous de la barrière de versement du coupon (80%) et au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance et (60%). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 2,90%, contre un Taux de Rendement Annuel brut de -8,25% en cas d'investissement direct dans le sous-jacent.

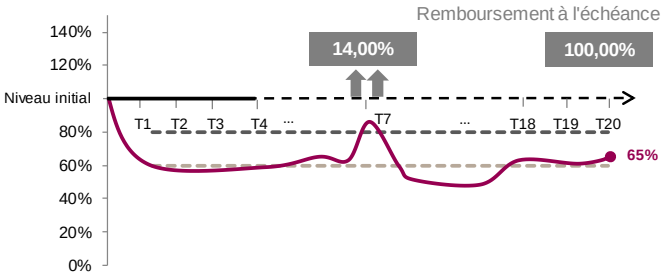

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DU SOUS-JACENT AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DE REMBOURSEMENT ANTICIPE AUTOMATIQUE DURANT LA DUREE DE VIE DU PRODUIT

- Aux dates d'évaluation du remboursement anticipé automatique et de versement du coupon des trimestres 1 à 7, le sous-jacent clôture en-dessous du seuil de remboursement anticipé automatique (100%) et de la barrière de versement du coupon (80%). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et aucun coupon n'est versé.
- À l'issue du trimestre 8, le sous-jacent clôture à 101% de son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé est alors automatiquement activé : l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial majorée d'un coupon de 2,00% ainsi que les coupons non versés les trimestres précédents (soit 8 coupons de 2,00%, incluant le trimestre 8).
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 7,69%, contre un Taux de Rendement Annuel brut de 0,50% en cas d'investissement direct dans le sous-jacent.

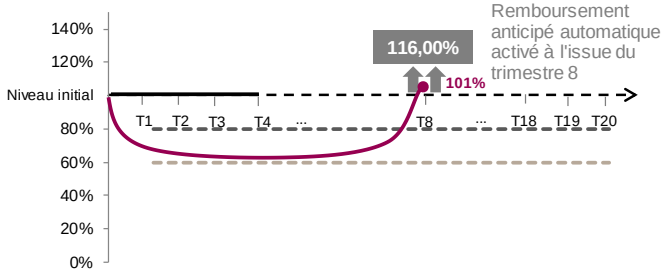

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU SOUS-JACENT A L'ISSUE DU TRIMESTRE 4

- Aux trois premières dates d'évaluation du coupon, le sous-jacent clôture en-dessous de la barrière de versement du coupon (80%). Aucun coupon n'est donc versé.
- À la première date d'évaluation de remboursement anticipé automatique, le sous-jacent clôture en hausse, à 115% de son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé est alors automatiquement activé : l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial majorée d'un coupon de 2,00% ainsi que les coupons non versés les trimestres précédents (soit 4 coupons de 2,00%, incluant le trimestre 4).
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 7,91%, contre un Taux de Rendement Annuel brut de 14,83% en cas d'investissement direct dans le sous-jacent.

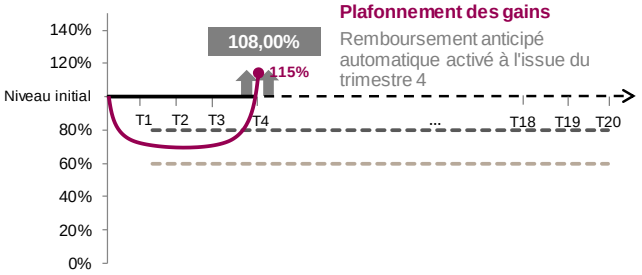

CA Indosuez Société anonyme au capital de 584.325.015 € - RCS Paris 572 171 635. Établissement de Crédit et Société de Courtage d'Assurances, immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 004 759. 17, rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris cedex 08 - France - Tél. : 01 40 75 62 62 - Fax : 01 45 63 85 20 - www.ca-indosuez.com

Composition des Coûts : se référer au Document d'Informations Clés

Commissions de distribution : Natixis versera à CA Indosuez une rémunération annuelle TTC équivalente au maximum à 0,70% annuel du montant de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de l'Émetteur ou du Garant de la formule en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

Ce produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la documentation juridique afférente au produit disponible sur demande auprès de CA Indosuez. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra. L'Emetteur et le Garant de la formule vous recommandent, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base.

Ce produit est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier. Le titre de créance est adressé à des investisseurs ayant un montant minimum de souscription de 100 000 EUR. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital et/ou risque de coupons faibles voire nuls lié au sous-jacent :** Le remboursement du capital et les montants ou le nombre de coupons dépendent de la performance du sous-jacent. Ceux-ci seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, accentuée, le cas échéant, par les termes de la formule (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement), les investisseurs pourraient percevoir un montant ou un nombre de coupons faibles voire nuls, subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant le sous-jacent :** En cas de survenance de certains évènements affectant l'émetteur du sous-jacent ou le sous-jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

Informations importantes

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel feront l'objet d'une documentation juridique (https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic) composée du prospectus de base au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n 22-203 (le « Prospectus de Base») et des conditions définitives en date du 21 décembre 2022 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base sera disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH), et des copies pourront être obtenues auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. Les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), et de Natixis (https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400DVW3/FT/DS). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).